



AFFECTATIONS LOCALES AU CHOIX ET AU FIL DE L'EAU DES INSPECTEURS



En 2025, la DG poursuit la casse des règles de gestion. Dans une note publiée le 31 janvier 2025, elle supprime unilatéralement et sans concertation les mouvements locaux des inspecteurs et introduit la notion du « fil de l'eau ». Cela n'avait jamais été évoqué en GT et ne figure pas dans les Lignes Directrices de Gestion (LDG mobilité) entérinées lors du comité social du 20 décembre 2024.

D'ores et déjà certains services RH locaux, eux-mêmes surpris de cette décision et dont les personnels sont déjà en difficulté, s'exécutent et réalisent des fiches de poste.

Dans cette casse assumée de ce que nous considérons comme une partie intégrante de notre statut de fonctionnaire, la Direction Générale n'a même pas eu la décence de proposer des gardes-fous pour éviter la filiarisation, l'enfermement sur un poste ou la mise au placard.

Le fil de l'eau, c'est la négation de l'articulation vie perso/ vie pro, de l'équité pour postuler, de l'égalité femmes/hommes.

LE CHOIX POUR QUI ?

Certainement pas pour les agents ! Privés de facto de leurs priorités légales, ces derniers risquent de plus en plus d'être enfermés dans leur mission ou d'être écartés en raison de leur âge, leur sexe ou leur handicap.

A l'inverse, les directeurs, libres de toutes contraintes, dénatureront toujours plus nos règles de mutation pour constituer leurs équipes selon leur bon plaisir ou régler leurs comptes avec certains agents.

C'EST LA PORTE OUVERTE À TOUTES LES DISCRIMINATIONS

Pour quels motifs non assumés va-t-on refuser un poste à un agent ? Trop vieux ? Trop jeune ? Trop handicapé ? Trop enceinte ? Trop de temps partiel ? ... La liste est longue et en local, tout le monde se connaît plus ou moins... Mais le motif de refus sera toujours : « l'agent retenu avait un meilleur profil ». Sans autre objectivation ni même explication ou entretien.

